BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Premier ministre
Direction de l'information légale et administrative

Standard..... 01-40-58-75-00
Annonces..... 01-40-58-77-56
Accueil commercial 01-40-15-70-10
Télécopie..... 01-40-58-79-14

BODACC « A »

Annonce n° 1630

49 – MAINE-ET-LOIRE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE D'ANGERS

Ventes et cessions

353 159 940 RCS Angers.
SCI L HOIRIE.
Forme : Société civile immobilière.
Capital : 38112.25 EUR.
Adresse : 83, rue des Ponts de Ce, 49000 Angers.
Oppositions : Art.L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : Avis de projet de fusion PROJET DE FUSION ENTRE SCI L'HOIRIE Société civile immobilière au capital de 38 112,25 euros Siège social : 83 rue des ponts de Ce 49000 ANGERS 353 159 940 RCS ANGERS ET SOFIA IMMO Société par actions simplifiée au capital de 1 500 000 euros Siège social : 2 rue Georges Clémenceau 44600 ST NAZAIRE 501 632 095 RCS ST-NAZAIRE AVIS DE PROJET DE FUSION Aux termes d'un acte sous signature privée en date à SAINT NAZAIRE du 22 mai 2018, La société SCI L'HOIRIE, société à responsabilité limitée au capital de 38 112,25 euros, dont le siège social est 83 rue des Ponts de Ce - 49000 ANGERS, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 353 159 940, et la société SOFIA IMMO, société par actions simplifiée au capital de 1 500 000 euros, dont le siège social est 2 rue Georges Clémenceau 44600 ST NAZAIRE, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 501 632 095 RCS ST-NAZAIRE, ont établi le projet de leur fusion par voie d'absorption de la société SCI L'HOIRIE par la société SOFIA IMMO. La société SCI L'HOIRIE ferait apport à la société SOFIA IMMO de la totalité de son actif, soit 866 066 euros, à charge de la totalité de son passif, soit 4 000 euros. La valeur nette des apports s'élèverait à 862 066 euros. La société SOFIA IMMO détenant la totalité des 2 500 parts composant le capital social de la société SCI L'HOIRIE, il ne sera procédé à aucune augmentation de capital et aucun rapport d'échange n'a été déterminé. Il résulterait de l'annulation des actions de SCI L'HOIRIE détenues par SOFIA IMMO un boni de fusion de 131 344 euros. La fusion prendrait effet rétroactivement au 1er janvier 2018, d'un point de vue comptable et fiscal. Toutes les opérations actives et passives, effectuées par SCI L'HOIRIE depuis le 1er janvier 2018 jusqu'au jour de réalisation définitive de la fusion seraient prises en charge par SOFIA IMMO. La société SCI L'HOIRIE sera dissoute de plein droit sans liquidation, à la date de réalisation définitive de la fusion. La fusion sera réalisée le 30 juin 2018. Les créanciers de la société absorbante, ainsi que ceux de la société absorbée dont les créances sont antérieures au présent avis, pourront faire opposition à la présente fusion dans les conditions prévues aux articles L. 236-14 et R. 236-8 du Code de commerce, soit trente jours à compter de la présente publication, devant le

Tribunal de commerce compétent. Conformément à l'article L. 236-6 du Code de commerce, le projet de fusion a été déposé : - au greffe du Tribunal de commerce de ANGERS pour la société SCI L'HOIRIE en date du 25 mai 2018, - au greffe du Tribunal de commerce de ST-NAZAIRE pour la société SOFIA IMMO en date du 24 mai 2018. Pour avis.

